



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation inquiétante de l'industrie traditionnelle des Ardennes

Question orale n° 206

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur la situation inquiétante de l'industrie traditionnelle, en particulier dans le Nord Ardennes. La concurrence de la Chine, le coût de l'énergie et l'interdiction du moteur thermique prévue pour 2035 menacent directement les filières forge, estampage et fonderie, ainsi que les entreprises d'usinage. Les abandons de commandes des clients historiques des PME ardennaises entraînent déjà des fermetures d'usines, des licenciements ou du chômage partiel de salariés alors que le territoire connaît un taux de chômage qui avoisine les 20 %. Il souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement va intervenir auprès de la Commission européenne pour que les moteurs thermiques puissent toujours être commercialisés en Europe après 2035 et connaître les mesures concrètes mises en œuvre par l'État pour accompagner les entreprises françaises de l'industrie traditionnelle dans cette transition périlleuse.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 206

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie et énergie

Ministère attributaire : Industrie et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)